

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au SIMDUT 2022 / SGH

Révision: 7 juin 2024

Date de publication précédente: 4 décembre 2017

No de fiche: 131A-24

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

740 Revêtement anti-Rouille pour gros travaux (Aérosol)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes:** Recouvre et protège le métal, comme une peinture, avec une préparation de surface réduite au minimum; peut être enlevé facilement. Le produit anti-rouille très renforcé peut être utilisé pour protéger les métaux, les outils, les montages, les pièces, le matériel, les réservoirs, les installations, les machines, la tuyauterie, les moulages, et les inventaires de tige, de barre et de feuille de métal. Efficace jusqu'à 80 °C.

**Utilisations déconseillées:** Aucune information disponible

**Raisons justifiant les utilisations déconseillées:** N'est pas applicable

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société:**

A.W. CHESTERTON COMPANY  
860 Salem Street  
Groveland, MA 01834-1507, USA  
Tel. +1 978-469-6446  
(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)

Demandes de FDS: [www.chesterton.com](http://www.chesterton.com)

Courriel (questions): [ProductMSDSs@chesterton.com](mailto:ProductMSDSs@chesterton.com)

Courriel: [customer.service@chesterton.com](mailto:customer.service@chesterton.com)

**Fournisseur:**

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,  
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7  
Appeller Infotrac : 1-800-535-5053  
Hors d'Amérique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### 2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2015

Aérosol inflammable, Catégorie 1, H222  
Gaz liquéfié, H280  
Irritation cutanée, Catégorie 2, H315  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, Catégorie 3, H336  
Danger pour le milieu aquatique, Chronique, Catégorie 3, H412

##### 2.1.2. Classification conforme au SIMDUT 2022

Aérosol, Catégorie 1, H222  
Irritation cutanée, Catégorie 2, H315  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, Catégorie 3, H336  
Danger pour le milieu aquatique, Chronique, Catégorie 3, H412

##### 2.1.2. Informations complémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage conforme au SIMDUT 2015****Pictogrammes de danger:****Mention d'avertissement:** Danger

<b>Mentions de danger:</b>	H222	Aérosol extrêmement inflammable.
	H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseils de prudence:</b>	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
	P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
	P261	Éviter de respirer les vapeurs.
	P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
	P302/352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
	P304/340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
	P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
	P362/364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
	P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.
	P410/412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Informations supplémentaires:** Aucun**Étiquetage conforme au SIMDUT 2022****Pictogrammes de danger:****Mention d'avertissement:** Danger

<b>Mentions de danger:</b>	H222	Aérosol extrêmement inflammable.
	H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

<b>Conseils de prudence:</b>	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
	P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
	P261	Éviter de respirer les vapeurs.
	P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
	P302/352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
	P304/340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
	P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
	P362/364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
	P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.
	P410/412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Informations supplémentaires:** Il n'en existe pas de connu.

### 2.3. Autres dangers

Il n'en existe pas de connu.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux <sup>1</sup>	%Poids	No. CAS	Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	25-35	64742-47-8	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 3, H316 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 3, H412
Naphta léger (pétrole), hydrotraité*	15-24	64742-49-0	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411
Propane	7-13	74-98-6	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Liq.), H280 Asphyxiant Simple (É.-U./Can.)
Butane**	7-13	106-97-8	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Liq.), H280 Asphyxiant Simple (É.-U./Can.)
Huile minérale***	0,5-3	****	Asp. Tox, H304
2-Butoxyéthanol	0,1-0,5	111-76-2	Flam. Liq. 4, H227 Acute Tox. 3, H331 Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319

Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

\*Contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène. \*\*Contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène.

\*\*\*Contient moins de 3 % d'extrait de DMSO, mesuré selon la méthode IP 346.

\*\*\*\*Peut contenir: no. CAS 64742-54-7, 64742-65-0, 64742-55-8, 64742-56-9

<sup>1</sup>Conforme aux normes: SIMDUT 2022, SGH

**SECTION 4: PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours**

- Inhalation:** Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.
- Contact avec l'épiderme:** Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
- Contact avec les yeux:** Rincez les yeux pendant au moins 15 minutes à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Ingestion:** Ne faites pas vomir. Contacter immédiatement un médecin.
- Protection des premiers secours:** Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation appropriée. Éviter tout contact avec le produit lors du secours à la victime. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Des concentrations de vapeur élevées peuvent irriter les yeux ou les voies respiratoires, et provoquer dans certains cas des étourdissements, des nausées ou d'autres effets sur le système nerveux central. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut détruire les matières grasses de la peau et causer son irritation.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas d'ingestion ou de vomissements, vérifier sur une période de 48 heures si le patient ne souffre pas de difficultés respiratoires.

**SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés:** Dioxyde de carbone, produit chimique sec ou mousse

**Moyens d'extinction inappropriés:** Eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Produits de combustion dangereux:** La décomposition ou la combustion thermique peuvent dégager de la fumée, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et d'autres produits issus d'une combustion incomplète.

**Autres dangers:** Lorsque les récipients sous pression sont chauffés, ils présentent un risque potentiel d'explosion. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer au niveau du sol jusqu'à une source d'ignition éloignée et provoquer alors une inflammation par retour.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Evacuez la zone. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenez le versement dans une zone limitée. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Si l'élimination des sources d'inflammation n'est pas possible, rincer les matériaux avec de l'eau. Ramassez avec un matériau absorbant (sable, sciure, argile, etc.) et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Évitez de manger, boire ou fumer dans la zone de travail. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Stocker dans un endroit bien ventilé.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune précaution spéciale.

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Ingrédients	TLV ACGIH	
	ppm	mg/m <sup>3</sup>
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	212*	1200*
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	342*	1400*
Propane	**	SO
Butane	1000	SO
Huile minérale	(inhalable)	5
2-Butoxyéthanol	20	SO

\*Sur la base de la procédure décrite dans l'annexe H, « Méthode de calcul réciproque pour certains mélanges de vapeurs de solvants à base d'hydrocarbures raffinés » (Reciprocal calculation method for Certain Refined Hydrocarbon Solvent Vapor Mixtures) des VLE et des IBE recommandés par l'ACGIH .

\*\*Asphyxiant simple.

**Valeurs limites biologiques**

2-Butoxyéthanol :

Paramètre de contrôle	Spécimen biologique	Temps d'échantillonnage	Valeur limite biologique	Base	Remarques
Acide butoxyacétique (BAA)	Urine	Fin de poste	200 mg/g créatinine	ACGIH	–

**8.2. Contrôles de l'exposition****8.2.1. Mesures techniques**

bonne aération mécanique Si les limites d'exposition sont dépassées, il faut fournir une aération convenable pouvant résister aux explosions.

**8.2.2. Mesures de protection individuelle**

**Protection respiratoire:** Pas nécessaire en général. En cas de dépassement des limites d'exposition, utiliser un masque intégral ou un demi-masque équipé d'un filtre combiné anti-poussière et anti-vapeur organique (par ex.: type de filtre EN A-P). Utiliser un appareil respiratoire isolant pour pénétrer dans les espaces confinés et dans les autres endroits faiblement ventilés et pour les zones de décontamination ou de grosses quantités se sont répandues.

**Gants de protection:** Gants résistant aux produits chimiques (par ex., néoprène ou nitrile).

Naphta léger (pétrole), hydrotraité:

Type de contact	Type de gant	Epaisseur du revêtement	Temps de rupture*
Immersion	Caoutchouc nitrile	0,40 mm	>480 mn
Projection	Caoutchouc nitrile	0,11 mm	> 30 mn

\*Déterminé selon la norme EN374.

**Protection des yeux et du visage:** Lunettes de sécurité ou masque de protection.

**Autres:** Aucun

**8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement**

Voir les sections 6 et 12.

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	liquide de viscosité moyenne	<b>pH</b>	n'est pas applicable
<b>Couleur</b>	marron	<b>Viscosité cinématique à 40 °C</b>	69,2 cSt @ 40 °C
<b>Odeur</b>	faible odeur de distillat de pétrole	<b>Solubilité dans l'eau</b>	insoluble
<b>Seuil olfactif</b>	n'est pas défini	<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)</b>	n'est pas applicable
<b>Point d'ébullition ou intervalle d'ébullition</b>	98 °C, produit seulement	<b>Pression de vapeur à 20° C</b>	n'est pas défini
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	n'est pas applicable	<b>Densité et/ou densité relative</b>	0,79 kg/l
<b>% volatil (par volume)</b>	71%, produit seulement	<b>Densité de vapeur (air=1)</b>	> 1
<b>Inflammabilité</b>	inflammable	<b>Taux d'évaporation (éther = 1)</b>	< 1
<b>Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosion</b>	LIE: 1,1%; LSE: 9,0%	<b>% de produits aromatiques par poids</b>	n'est pas défini
<b>Point éclair</b>	-8 °C, produit seulement	<b>Caractéristiques des particules</b>	n'est pas applicable
<b>Méthode</b>	Tagliabue, vase clos	<b>Propriétés explosives</b>	n'est pas défini
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	n'est pas défini	<b>Propriétés comburantes</b>	n'est pas défini
<b>Température de décomposition</b>	n'est pas défini		

**9.2. Autres informations**

Aucun

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter**

Flammes vives et températures élevées.

**10.5. Matières incompatibles**

Les agents oxydants forts tels que le chlore liquide et l'oxygène concentré, nitrate de potassium.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et autres vapeurs toxiques (par la combustion).

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Voie primaire d'exposition en usage normal:** Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux. Le personnel atteint de bronchite ou de maladie des poumons est en général affecté par toute exposition.

**Toxicité aiguë -****Par voie orale:**

Substance	Essai	Résultat
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	DL50, rat	> 5000 mg/kg
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	DL50, lapin	> 5000 mg/kg
2-Butoxyéthanol	DL50, rat	1 200 mg/kg

**Par voie cutanée:**

Substance	Essai	Résultat
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	DL50, lapin	> 2 000 mg/kg
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	DL50, lapin	> 2000 mg/kg

**Par inhalation:**

ETA-mélange = 2941,2 mg/l (vapeur). Des concentrations de vapeur élevées peuvent irriter les yeux ou les voies respiratoires, et provoquer dans certains cas des étourdissements, des nausées ou d'autres effets sur le système nerveux central.

Substance	Essai	Résultat
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	CL50, rat, 4 h	> 5 mg/l
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	CL50, rat, 4 h	> 5,6 mg/l
2-Butoxyéthanol	CL50, rat, 4 h	3 mg/l (vapeur)

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Le contact prolongé ou répété avec la peau peut détruire les matières grasses de la peau et causer son irritation.

Substance	Essai	Résultat
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	Irritation de la peau, lapin	Irritant

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Pas d'effet significatif ou de danger critique connu.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Substance	Essai	Résultat
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Sensibilisation de la peau	Non sensibilisant (références croisées)
2-Butoxyéthanol	Sensibilisation de la peau	Non sensibilisant

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Distillats légers (pétrole), hydrotraités, 2-Butoxyéthanol : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité:**

Ce produit ne contient aucun produit cancérigène figurant sur les listes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ou de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).

**Toxicité pour la reproduction:**

Distillats légers (pétrole), hydrotraités, 2-Butoxyéthanol : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition unique:**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**STOT - exposition répétée:**

Divers rapports font une association entre la surexposition prolongée ou répétée à tous les solvants en milieu de travail et des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. 2-Butoxyéthanol : compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Autres informations:**

Aucun

**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

**12.1. Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Ingrédients dangereux, phase vapeur: En environnement atmosphérique, il est prévu que la dégradation se produira après quelques jours ou quelques semaines. Distillats légers (pétrole), hydrotraités: intrinsèquement biodégradable. Naphta léger (pétrole), hydrotraité: facilement biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Distillats légers (pétrole), hydrotraités: Coefficient de partage octanol/eau (log Kow) 2,1 – 5 (estimé). Naphta léger (pétrole), hydrotraité: fort risque potentiel de bioconcentration dans les organismes aquatiques. 2-Butoxyéthanol : pas d'accumulation anticipée dans les organismes vivants. Gaz de pétrole: la bioconcentration dans les organismes aquatiques restera vraisemblablement négligeable.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Liquide. Insoluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9). Les ingrédients dangereux s'évaporent rapidement dans l'air s'ils sont relâchés dans l'environnement. Naphta léger (pétrole), hydrotraité: ne devrait pas se séparer en sédiments et en résidus solides d'eaux usées..

**12.5. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Il n'en existe pas de connu.

**12.6. Autres effets néfastes**

Il n'en existe pas de connu.

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Incinérer la matière absorbée et/ou les récipients à l'aide d'une installation autorisée appropriée. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

**RID/IMDG/OACI:** UN1950

**TMD:** UN1950

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

**OACI:** AEROSOLS, FLAMMABLE

**IMDG:** AEROSOLS

**RID:** AEROSOLS, *FLAMMABLE*

**TMD:** AEROSOLS, *FLAMMABLE*

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

**RID/IMDG/OACI:** 2.1

**TMD:** 2.1

**14.4. Groupe d'emballage**

**RID/IMDG/OACI:** N'EST PAS APPLICABLE

**TMD:** N'EST PAS APPLICABLE

**14.5. Dangers pour l'environnement**

PAS DE RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

PAS DE PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

N'EST PAS APPLICABLE

**14.8. Autres informations**

**IMDG:** EMS. F-D, S-U, EXPÉDIÉ EN QUANTITÉS LIMITÉES

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations nationales**

Aucun

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

**Abréviations et acronymes:** ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux  
 ADN: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures  
 ADR: Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses  
 BCF: Facteur de bioconcentration  
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë  
 CL50: Concentration létale médiane d'une population d'essai  
 DL50: Dose létale médiane d'une population d'essai  
 DME0: Dose minimale avec effet observé  
 DSEO: Dose sans effet observé  
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 FDS: Fiche de données de sécurité  
 IMDG: Code international du transport maritime des marchandises dangereuses  
 ND: Non disponible  
 NOEC: Concentration sans effet observé (CSEO)  
 OACI: Organisation de l'aviation civile internationale  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques  
 PEL: Limite d'exposition admissible  
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité  
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer  
 SGH: Système général harmonisé  
 SO: Sans objet  
 STEL: Limite d'exposition de courte durée  
 STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée  
 STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique  
 TMD: Transport des marchandises dangereuses (Canada)  
 TLV: Valeur limite d'exposition  
 VLCT: Valeur limite court terme  
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur [www.wikipedia.org](http://www.wikipedia.org).

**Références documentaires et sources de données importantes:** Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques  
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)  
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)  
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

**Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:**

Classification	Méthode de classification
Flam. Aerosol 1, H222	Sur la base des composants
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
STOT SE 3, H336	Règle d'extrapolation «Dilution»
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

**Mentions H pertinentes:** H220: Gaz extrêmement inflammable.  
 H222: Aérosol extrêmement inflammable.  
 H225: Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H226: Liquide et vapeurs inflammables.  
 H227: Liquide combustible.  
 H302: Nocif en cas d'ingestion.  
 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H315: Provoque une irritation cutanée.  
 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H331: Toxique par inhalation.  
 H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Plus d'informations:** Aucun

**Date de révision:** 7 juin 2024

**Changements apportés à la FDS dans cette révision:** Sections 1.2, 1.3, 2.1, 2.2, 3, 4.1, 4.2, 8.1, 9.1, 11, 12.1-12.5, 13, 15.1, 16.

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.